



VENCE OUEST

La gazette de votre quartier

Décembre 2022

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Chers voisins et amis,

L'année se termine, elle a été riche en rendez-vous ! Nous étions très heureux de partager avec vous la paella des retrouvailles le 17 juin dernier, ce fut une belle fête grâce à vous ! Le concert de septembre animé par le duo « C Jam » a également rencontré un vif succès. Nous sommes ravis de pouvoir vous offrir ces moments de convivialité.

En dehors des animations ô combien utiles en ces moments de crise, nous avons continué notre action de terrain auprès de la municipalité. Vous avez dû remarquer l'installation de trois écluses sur le chemin de la Sine et d'un ralentisseur devant les ateliers municipaux. Même si ces dispositifs ne sont pas très populaires, ils visent à limiter la vitesse sur cette voie très fréquentée. Faites-nous part de vos remarques pour que nous puissions les faire remonter aux services municipaux.

Nous avons nettoyé avec l'aide de certains d'entre vous les abords de la forêt. Nous reconduirons cette opération car si l'incivilité malheureusement demeure, c'est notre cadre de vie qui est abîmé et nous ne pouvons rester sans agir.

La forêt a été épargnée par les incendies cette année, malgré la sécheresse, mais nous ne sommes pas à l'abri d'autres épisodes caniculaires. Nous vous proposerons une réunion d'information et de formation sur le risque de feu de forêt courant 2023.

Il nous a semblé naturel et utile de participer au Téléthon le 3 décembre, nous avons proposé des guirlandes de chocolats de Noël et des friandises pour décorer délicieusement les sapins !

Je vous laisse découvrir la nouvelle gazette et vos rubriques favorites ! Bonne lecture !

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et nous retrouverons avec plaisir en janvier autour de la traditionnelle galette des rois !

Brigitte Baguet

Résumé des bulletins de juillet, septembre, octobre et novembre 2022

Juillet 2022

Deux écluses ont été posées l'une au niveau de la résidence de tourisme et l'autre au niveau du chemin des Lentisques. Elles sont dans l'ensemble bien accueillies par les usagers et nous sommes heureux d'avoir enfin été entendus et suivis par la municipalité et la métropole. Une troisième écluse sera implantée si les deux premières prouvent leur utilité. Un dos d'âne viendra compléter prochainement le dispositif de ralentissement de la circulation. Il va être implanté dans la ligne droite, au niveau des ateliers municipaux.

Nous avons rendez-vous dans le quartier le 15 juillet au matin, avec M. Téaldi, adjoint aux travaux, M. Bucher, directeur des services techniques et un représentant de la métropole. Nous ferons le tour avec eux de tous les points qui posent problème et que vous nous aviez signalés durant notre assemblée générale de mars. Nous ferons ensuite un résumé que nous ne manquerons pas de vous envoyer.

Une enquête publique consultable jusqu'au 1^{er} juillet 2022 a été ouverte concernant la révision du PLUM. Nous avons épluché tous les documents et avons relevé des points relatifs à notre quartier. Ils ne sont pas tous imputables à une demande municipale, mais proposés par la métropole. Ils ne verront pas tous jour dans un avenir proche, peut-être même jamais. Cependant il nous a paru nécessaire de les relever pour les garder en mémoire. Nous avons déposé un dire sur le registre de l'enquête publique afin que notre intervention soit notée et prise en compte par le commissaire enquêteur. Ces modifications du PLUM feront, entre autres, l'objet de notre rendez-vous sur site avec M. Téaldi.

Voici les sujets que nous avons notés :

- élargissement et aménagement de la piste des Salettes ;
- aménagement et élargissement à 8 m de la totalité de l'avenue des Anciens-Combattants-d'Afrique-du-Nord, afin de créer des trottoirs et une piste cyclable ;
- création d'un emplacement réservé sur la totalité de l'avenue Henri-Rambert qui est à ce jour une voie privée. (ni le président de l'association syndicale libre du lotissement de l'avenue Henri Rambert ni son représentant, M. Pierre Lartigues, que j'ai rencontré, n'ont été prévenus de cet aménagement...);

- retrait de l'emplacement réservé pour mixité sociale sur les terrains achetés par la mairie pour le projet de culture bio, en haut de l'avenue Henri-Rambert. Ces terrains sont donc de nouveau ouverts à toute construction, si aucun agriculteur ne vient s'y implanter ;
- élargissement à 10 m du rond-point en dessous du collège jusqu'à l'allée du Souvenir puis élargissement à 6 m de l'allée du Souvenir à la fourche près du restaurant la Vague de Saint-Paul.

Nous aurons peut-être une réponse suite au dire laissé sur le registre, nous vous en informerons bien évidemment.

Attention, notre ville est placée en alerte renforcée sécheresse.

Septembre 2022

L'été se termine en douceur et en chaleur, nous avons eu beaucoup de chance cette année de voir notre forêt épargnée par les incendies. Les prochains étés risquent d'être aussi caniculaires et peut-être n'aurons-nous pas toujours la même chance. Nous vous conseillons de vous inscrire sur la plateforme de télé-alerte de la ville de Vence (www.vence.fr) afin d'être averti sur votre téléphone en cas de catastrophes naturelles (incendies, tempêtes, sécheresse, inondations...). Nous allons contacter les pompiers de Vence pour savoir si un plan d'évacuation de notre quartier en cas d'incendie a été réactualisé, nous vous communiquerons le résultat de nos investigations.

Le 15 juillet dernier nous avons, comme nous nous y étions engagés lors de notre assemblée générale du 5 mars 2022, parcouru notre quartier avec M. Téaldi, adjoint aux travaux de la ville de Vence, M. Bucher des services techniques et un représentant de la métropole.

Voici les points principaux qui feront l'objet d'aménagements ou de travaux dans les mois à venir :

- L'implantation d'une nouvelle écluse chemin de la Sine sur la portion très droite est envisagée. Elle permettra de réduire la vitesse à cet endroit de la chaussée qui est plus large.
- Un ralentisseur va être implanté devant les services techniques, pour limiter la vitesse sur cette ligne droite.
- Il n'y aura pas de réfection totale de la route tant que les acquisitions de propriétés pour élargir la chaussée n'auront pas été effectuées, cela peut prendre du temps. Aucune implantation de trottoirs et de piste cyclable n'est possible à l'heure actuelle car la voie est trop étroite. En attendant, une purge des bosses et trous va être étudiée.
- Un radar pédagogique est demandé pour rappeler la limitation de vitesse car le marquage au sol ne résiste pas longtemps, ainsi qu'un radar bruit.
- Au stop chemin de la Sine/chemin de la Plus-Haute-Sine sur la gauche en venant du collège, un pan coupé pourrait être réalisé afin de mieux voir les véhicules venant de la forêt, la métropole ne pose plus de miroir sur la voie publique ou sur des terrains appartenant à des particuliers.
- Chemin de la Plus-Haute-Sine, une limitation du tonnage est demandée et sera réalisée rapidement sur la portion qui mène aux carrières.

Toutes ces demandes ont été notées par les différents services, mais peuvent prendre un peu de temps à réaliser.

Suite à cette visite, une nouvelle écluse a été posée chemin de la Sine pour casser la vitesse. Nous contacterons M. Téaldi à son retour de congés mi-septembre, afin de faire le point avec lui sur les autres aménagements.

Octobre 2022

Merci d'avoir, par votre participation le 17 septembre dernier, fait de notre soirée Jazz à la Sine une réussite ! Nous étions environ 120 à nous délecter des accords de blues. Certes la température extérieure s'est rapidement rafraîchie, mais notre duo C Jam et la sangria ont bien réchauffé l'atmosphère ! Nous réfléchissons déjà à notre rendez-vous de l'année prochaine. N'hésitez pas à nous dire quel style de musique pourrait vous plaire.

À notre invitation, samedi 1^{er} octobre, une dizaine d'entre vous est venue nous rejoindre à l'entrée de la piste des Salettes pour le grand nettoyage de la forêt et de ses abords. Il y avait de quoi faire, hélas ! Un grand merci aux participants petits et grands ! Au total nous étions 25 à œuvrer sur plusieurs secteurs de la Sine. Nous espérons que votre travail sera respecté le plus longtemps possible ! À votre demande, nous reconduirons l'opération et ne manquerons pas de vous solliciter !

Vous avez certainement remarqué que la métropole a installé un ralentisseur plutôt féroce, devant l'entrée des ateliers municipaux. Cet équipement a pour vocation de casser la vitesse qui est limitée à 30 km/h mais peu respectée. Nous vérifierons que des panneaux de signalisation seront bien implantés en amont et en aval du dispositif.

Des habitants de différents quartiers de Vence ont signalé l'apparition de fissures dans les murs de leurs maisons suite à cet été particulièrement sec. Si c'est votre cas, rapprochez-vous de vos compagnies d'assurance et faites expertiser et évaluer les dégâts, puis contactez la mairie qui enregistrera votre signalement. Si vous êtes nombreux sur la commune à faire cette démarche, le maire pourra demander à la préfecture de déclarer la ville de Vence en état de catastrophe naturelle. N'hésitez pas à vous faire connaître des services municipaux.

Novembre 2022

Vous avez certainement constaté quelques changements sur le chemin de la Sine :

- Le passage de l'écluse près du chemin des Lentisques, ne se fait plus dans le même sens qu'à l'origine. Nous souhaiterions recueillir vos avis à ce sujet afin de pouvoir, si nécessaire, les transmettre à la mairie et à la métropole. Vous pouvez nous écrire sur la page Facebook de l'association ou sur le mail « president@venceouest.fr » merci par avance. L'association est toujours à votre écoute !
- Un ralentisseur a été posé devant les ateliers municipaux. Son rôle est de casser la vitesse des véhicules. Il est très dissuasif. La municipalité de Saint-Paul en a installé un similaire sur le chemin des Gardettes, preuve que la vitesse des véhicules est un problème pour les riverains !

Un renforcement des revêtements de chaussée est prévu la deuxième quinzaine de novembre chemin de la Sine du n° 506 au n° 669. La circulation sera coupée pendant deux nuits.

Le 1^{er} octobre, vous nous avez rejoints à l'entrée de la piste des Salettes pour un nettoyage de la forêt. Nous tenions à vous en remercier... mention spéciale aux enfants très impliqués ! Il est difficile de maintenir les abords des bois propres, mais les ordures attirant les ordures, si on entretient régulièrement, on peut espérer une amélioration... Nous reconduirons cette opération au printemps !

La Sine, terre de partage

La toponymie (du grec topo, lieu, et onoma, nom) est une science qui a pour objet d'étudier l'origine et la signification des noms de lieux. Les noms des rues, des places, des chemins, des vallons sont le reflet de notre histoire. Ils peuvent décrire nos paysages, évoquer des activités exercées ici et là par les hommes. Il arrive que la signification d'un toponyme nous échappe... La connaissance de nos langues régionales est souvent un plus pour la compréhension des toponymes que nous utilisons au quotidien.



Alors dans notre quartier Vence Ouest, que peut bien signifier « La Sine » ?

Le mot « Sine » pourrait venir du latin *sinus* (courbe, repli).

Le massif de la Sine a effectivement un profil « courbé » si nous l'observons depuis les hauteurs de Vence.

En parcourant le livre « Vocabulaires et toponymie des pays de Nice-Mercantour, j'ai découvert ceci :

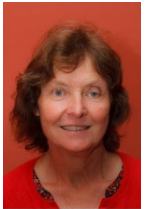
Sine : point de partage des eaux entre deux ruisseaux de montagne

Lors d'une petite randonnée via le chemin des Cambreniers vers le château de la Reine-Jeanne, j'ai bien observé le paysage vers le

sud et j'ai pensé que cette explication était plausible. Sur cette photo, le massif forestier de la Sine se profile dans toute sa splendeur de verdure. En son centre, une zone d'arbres se distingue car plus claire : il s'agit du camping de la Bergerie avec ses platanes qui contrastent au milieu des chênes et des pins du reste du massif.

À l'est du massif, la vallée du Malvan, fort de ses petits affluents, rejoint le Val de Cagne. À l'ouest du massif, le Loup poursuit sa course vers la mer...

Notre beau quartier de Vence Ouest est donc bien la ligne de partage des eaux entre deux cours d'eau de montagne !



France Descamps

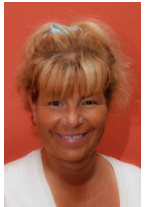
Nos amis à quatre pattes en forêt



Être mordu par un chien est une expérience qui peut être douloureuse et traumatisante, mais également d'une grande gravité. Si les gros chiens, étant dotés d'une grosse mâchoire, ont tendance à faire le plus de dégâts, les petits toutous peuvent également blesser sévèrement, notamment les jeunes enfants.

Quoi qu'il en soit, plus une plaie est profonde et étendue, plus elle est grave à première vue. Mais ce n'est pas tout, car une morsure plus petite peut également déclencher une infection aux conséquences importantes.

Alors pour vivre en bonne harmonie dans notre forêt et éviter toutes morsures de chiens, merci de tenir en laisse vos toutous adorés.



Virginie Amaranzo

Trucs et astuces

À la fin de l'été



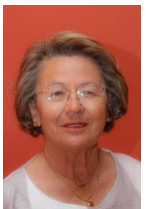
Comment faire partir les traces jaunes des baskets blanches ?

Des traces jaunes apparaissent souvent sur les semelles et le dessus des baskets, et en particulier sur les parties en plastique. Utilisez du dentifrice ou du vinaigre blanc appliqué sur une brosse à dents. Ensuite vous n'avez plus qu'à frotter jusqu'à ce que les traces disparaissent.

Comment redonner de l'éclat à ces lacets ?

Prenez une brosse à dents et un peu de savon, frottez les lacets avant de les passer à la machine à laver.

Avec des lacets blancs éclatants, vos chaussures blanches pourront alors profiter d'une nouvelle jeunesse



Jacqueline Lebreton

Côté jardin

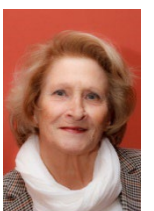
L'actinidia



Saviez-vous que l'actinidia se plaît bien à Vence, particulièrement à la Sine ? Il offre quantité de kiwis juteux, riches en vitamines. Plantez-le à l'est ou à l'ouest, indifféremment maintenant ou en mars. Pour fructifier l'actinidia se plante en couple, ou vous pouvez aussi opter pour l'espèce auto-fertile dont les fruits sont plus petits. Prévoyez un support bien solide pour le palisser ou le dresser en tonnelle, une cuvette autour de son pied, et un bon paillage.

La floraison ravissante, beige nacré, se fait en mai, pendant une quinzaine de jours, la production de début novembre jusqu'à fin décembre. Mais il vous faudra ensuite tailler sévèrement les lianes exubérantes de vos actinidias, 5 à 6 mètres, qui vous auront permis de créer votre tonnelle.

Bonne récolte... l'année prochaine !



Simone Chadebec

La blagounette de la gazette

Deux « pépés » Gérard et Amédée, sont assis dans le parc :

« J'ai une folle envie de glace dit Gérard

- Je vais en chercher, que veux-tu ? répond Amédée

- Deux chocolat, et toi ?

- Moi, je prendrai deux vanille

- Il vaut mieux que tu le notes, réplique Gérard

- Mais non, le camion de glaces est juste là, devant

- Note-le, je te dis que tu vas oublier

- Non, non, je n'oublierai rien ! »

Amédée part en grommelant « Deux chocolat, deux vanille... Deux ch... »

Après un bon quart d'heure Amédée revient avec deux saucisses et deux cornets de frites bien dorées !

« Et où est la moutarde ? lui dit Gérard

- Bon sang, je l'ai oubliée !

- Tu vois, répond Gérard, je te l'avais bien dit de le noter ! »



Eric Stenger

Communiquez avec nous

N'oubliez pas que vous pouvez à tout moment nous contacter

- par notre site Internet : <https://www.venceouest.fr/contact/>
- par courrier électronique : president@venceouest.fr
- par courrier postal : **Vence Ouest - 284 chemin des Lentisques - 06140 VENCE**
- et nous suivre sur Facebook : <https://www.facebook.com/groups/VenceOuest/>

REJOIGNEZ-NOUS

La vitalité d'une association est liée à ses adhérents. Nous comptons sur vous pour nous rejoindre.

Merci d'envoyer ce bulletin accompagné du règlement à : **Vence Ouest - 284 chemin des Lentisques - 06140 - VENCE**

Vous pouvez, si vous préférez, le confier à un membre du conseil d'administration.

VENCE OUEST BULLETIN D'ADHÉSION 2023

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

Vous pouvez me contacter si vous avez besoin d'aide dans vos actions.

Je joins un chèque de 20 euros à l'ordre de Vence Ouest ou de 50 euros si j'adhère à titre de personne morale.

À _____ Le _____

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous écrire par mail à president@venceouest.fr, par courrier à l'adresse postale de l'association ou utilisez le formulaire sur notre site Internet : <https://venceouest.fr/acces-a-mes-donnees/>